



**Madame, monsieur,
Chers amis adhérents,**

Les dernières informations ayant trait à la **PSC, PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE** m'obligent à la rédaction de la présente lettre dans le seul but de vous **ALERTER** sur les questions légitimes qu'induit cette COMPLÉMENTAIRE à laquelle notre "employeur" nous **OBLIGE** à souscrire.

Sans ambages ni circonvolutions inutiles je me dois en ma qualité de **Président National d'Honneur** de la **MPN** de vous affirmer que cette complémentaire ne satisfera CERTAINEMENT PAS vos réels besoins de santé.

C'est avec le concours que j'estime insolent, incomptétent et prétentieux de **certains** syndicalistes que cette **PSC** a été "pondue" et nous est présentée comme répondant à nos besoins !

Pire alors que nous sommes en **RÉPUBLIQUE** le Ministère nous **OBLIGE** à souscrire à cette complémentaire. Obligation qui me semble faire honte absolue à nos principes républicains dans une **FRANCE** où les citoyens n'ont même plus la possibilité de **CHOISIR LIBREMENT** leur mutuelle... La **DICTATURE** ne trouve-t-elle pas ici, c'est le moins que je puisse écrire, un exemple bien triste !

Pour que nous nous comprenions bien et pour résumer avant de détailler je vous invite à retenir ceci:

"Pour le prix d'une -deux chevaux- brinquebalante nul ne vous offrira une Mercedes" !

Notre employeur sans doute pour appâter les faibles et autres vénaux nous propose de prendre en charge

- pour les ACTIFS **30 euros par mois** une complémentaire qui en vaut 60... dite -socle de base- et dont les prestations sont, pour moi, à la limite du minable sachant qu'épouses et enfants ne sont pas concernés par cette obole,
- pour les RETRAITÉS **6 euros par mois** pour une complémentaire coûtant 60 euros également dite - socle de base - .

Sachant que cette **PSC** sera confiée à la **MGP/MGEN** et qu'aucune PRESTATION de PRÉVOYANCE ne lui est adjointe pour l'heure.

- pas de complément de traitement (il peut être servi pendant 8 ans à la MPN)
- Pas de capital décès
- pas de rente dépendance (1000 euros nets par mois et à vie à la MPN)
- pas de prestations supplémentaires sur le "reste à charge" de l'assuré
- pas de proximité avec l'adhérent qui se heurtera à des interlocuteurs divers servant sur une plate forme téléphonique
- impossibilité de joindre comme c'est le cas à la MPN un dirigeant effectif,

et **cette liste est loin d'être exhaustive !**

Si l'obligation est faite aux **ACTIFS** de souscrire à cette complémentaire RIEN N'EMPÈCHE à ces ACTIFS de garder la MPN en SURCOMPLEMENTAIRE pour ZÉRO EURO de plus puisque la MPN déduit de votre cotisation MPN ce que le Ministère vous fera payer pour la PSC !

Ce détail semble être ignoré par quelques actifs qui voient en la PSC une façon de "faire des économies"...

Je rappellerai simplement à ces derniers qu'ils font un très mauvais choix et qu'ils ne tarderont pas à s'en mordre les doigts.

Comme disait ma grand-mère: "**ce n'est pas quand on a le caca au derrière qu'il faut s'assurer qu'il reste du papier sur le rouleau**" !

Je finirai mon propos en invitant les **ACTIFS** à garder la **MPN** comme "sur-complémentaire" pour zéro euro de plus et aux amis **retraités** qu'ils ne se laissent pas "abuser" par **cette PSC qui ne satisfera JAMAIS leurs réels besoins de santé** !

Ce qui m'attriste surtout dans cette affaire c'est la compétence douteuse de nos syndicalistes et la pauvreté d'esprit de ceux qui croient encore qu'on peut acheter une voiture confortable et de grosse cylindrée pour le prix d'une bagnole pourrie...

Merci du temps que vous avez "perdu" à me lire l'avenir vous confirmera que vous en avez gagné.

Avec mon plus affectueux dévouement.

Robert WILTHIEN
PRÉSIDENT NATIONAL D'HONNEUR
GROUPE MPN

MPN : Mutuelle de la Police Nationale

1 Rue de Rosheim, 67300, Schiltigheim

[Se désinscrire](#)

